

ARRETE n° 2026_0501

Portant sur la nomination du Responsable Adjoint de branche ingénieur ISI

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L. 715-3 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'établissement ;
Vu le règlement DFP visé par le CE du 11 juin 2026 et par le CA du 25 juin 2025.

ARRETE

Article 1 :

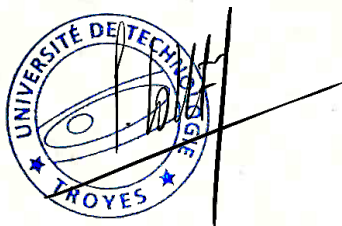
Monsieur Joris FALIP, enseignant-chercheur, est nommé Responsable Adjoint au sein du programme ingénieur Informatique et Systèmes d'Information à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 4 ans et cela jusqu'au 31 août 2030.

Article 2 :

Cette fonction relève du point « Responsabilité adjoint de branche ingénieurs » du Référentiel d'Equivalences Horaires.

Fait à Troyes, le 31 août 2026,

Pr Christophe COLLET
Directeur de l'UTT



Original : DFP

Copies : Intéressé
DRH

Diffusion générale : www.utt.fr